

# **Conseil Municipal du 21 septembre 2009**

*Etai<sup>ent</sup> présents :* **M. Jean-Marie MULLER, Maire, MM. Patrice PERRIN, Clément LOING, Christian DIDIERJEAN, Mme Charlotte GAUDEL, Roger CLAUDEPIERRE Adjoint**s, M. Jacky FUNK, Mmes Joëlle BOHRHAUER, Chantal PERRIN, Tania MUSY, Catherine FAYOLLE, MM. Jean-Noël RAFFNER, Claude PIERREVELCIN, Laurent MATHIEU, René BRUN, Frédéric PIERREVELCIN, Denis PIERREVELCIN, Conseillers Municipaux.

*Etai<sup>t</sup> représenté :* Monsieur Norbert DEMANGEAT qui a donné pouvoir à Monsieur Patrice PERRIN pour tout vote et décision.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures. Madame Tania MUSY est désignée comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour : le retrait de la Commune du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **1) AFFAIRES FINANCIERES**

### **1. Délibération modificative du budget primitif communal**

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient d'adopter une délibération modificative du budget communal, afin d'ajuster les dépenses et les recettes, selon les évolutions constatées à ce jour.

Deux des principales causes de cet ajustement, sont :

- En recettes de fonctionnement : la perte attendue de 127 000 € au titre des ventes de bois
- En recettes d'investissement : l'erreur dans l'estimation de la subvention à percevoir par le Conseil Général pour la construction de l'atelier communal, à hauteur de 100 000 €

Le détail des modifications est présenté ci-dessous :

#### **Section de fonctionnement :**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>BP</b>	<b>DM1</b>	<b>TOTAL</b>
60612	Energie-électricité	32 000,00	4 000,00	36 000,00
60621	Combustibles	49 700,00	10 000,00	59 700,00
60622	Carburants	8 000,00	-2 000,00	6 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	26 000,00	-3 000,00	23 000,00

6188	Autres frais divers	0,00	2 000,00	2 000,00
61521	Terrains	3 000,00	-2 000,00	1 000,00
61523	Entretien Voies et réseaux	54 000,00	-22 000,00	32 000,00
61524	Entretien bois et forêts	61 000,00	-16 000,00	45 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	4 000,00	6 000,00
6184	Versements à des organismes de Formation	5 000,00	-2 000,00	3 000,00
6218	Autres personnel extérieur	2 300,00	2 000,00	4 300,00
6281	Concours divers (cotisations ...)	19 800,00	-2 000,00	17 800,00
6332	Cotisations versées au FNAL	1 000,00	1 000,00	2 000,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00	1 000,00	1 000,00
6336	CNFPT et CDG Haut Rhin	9 000,00	-1 000,00	8 000,00
6411	Personnel titulaire	400 000,00	-5 000,00	395 000,00
6413	Personnel non titulaire	50 000,00	-3 000,00	47 000,00
64131	Rémunération	0,00	13 000,00	13 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	7 000,00	7 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	72 000,00	4 000,00	76 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	101 000,00	-5 000,00	96 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	1 000,00	3 000,00
64832	CNRACL	1 000,00	1 000,00	2 000,00
6531	Indemnités maires et adjoints	62 000,00	3 000,00	65 000,00
6532	Frais de mission	2 300,00	-2 300,00	0,00
6533	Cotisations de retraite maire et adjoints	0,00	2 300,00	2 300,00
6554	Contribution aux organismes de regroupement (CCVK)	134 000,00	-7 100,00	126 900,00
65734	Subventions de fonctionnement versées aux communes	1 300,00	-1 300,00	0,00
6574	Subventions de fonctionnement versées aux associations	62 300,00	1 400,00	63 700,00
66111	Intérêts des emprunts	36 000,00	-11 000,00	25 000,00
673	Titres annulés	0,00	28 000,00	28 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 454 059,32	-81 000,00	1 373 059,32

<b>Recettes de Fonctionnement</b>		<b>BP</b>	<b>DM1</b>	<b>TOTAL</b>
7022	Coupes de bois	190 000,00	-127 000,00	63 000,00
70311	Concession dans les cimetières	3 300,00	-3 000,00	300,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public	3 300,00	-3 000,00	300,00
70388	Autres redevances et recettes	200,00	5 000,00	5 200,00
704	Travaux	0,00	1 000,00	1 000,00
7351	Taxes sur l'électricité	35 000,00	6 000,00	41 000,00
7412	Dotations d'aménagement	0,00	83 000,00	83 000,00
74121	DSR 1ere fraction	41 000,00	-41 000,00	0,00
74122	DSR 2eme fraction	37 000,00	-37 000,00	0,00
7475	Groupements de collectivités	5 000,00	4 000,00	9 000,00
7478	Autres organismes	84 000,00	10 000,00	94 000,00
74834	Dotations compensation TF	6 000,00	-6 000,00	0,00

74835	Dotatation compensation TH	16 000,00	12 000,00	28 000,00
752	Revenus des immeubles	47 000,00	3 000,00	50 000,00
758	Produits divers de gestion courante	7 000,00	7 000,00	14 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisat°	0,00	5 000,00	5 000,00

### Section d'investissement :

Dépenses d'investissement		Programme	BP	DM1	TOTAL
001	Résultat d'investissement reporté		252 344,61	-200,00	252 144,61
1641	Emprunts actuels		76 000,00	-20 000,00	56 000,00
21578	Matériel et outillage de voirie	100	0,00	7 000,00	7 000,00
2315	Installation, matériels et outillage s techniques	17	298 000,00	-46 000,00	252 000,00

Recettes d'investissement		BP	DM1	TOTAL
021	Virement section de fonctionnement	1 454 059,32	-81 000,00	1 373 059,32
1068	Excédent de fonctionnement	252 344,61	-200,00	252 144,61
1311	Etat	0,00	1 000,00	1 000,00
1312	Régions	0,00	2 000,00	2 000,00
1323	Départements	308 000,00	-100 000,00	208 000,00
1328	Autres organismes	0,00	14 000,00	14 000,00
1332	Amendes de police	0,00	5 000,00	5 000,00
1641	Emprunt en euros	350 000,00	100 000,00	450 000,00

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il sera nécessaire de souscrire un emprunt à hauteur de 450 000 € (au lieu de 350 000 € prévus au budget primitif).

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mars 2009 approuvant le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2009 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE les modifications budgétaires proposées ci-dessus.
- DEMANDE à M. le Maire de lancer un appel d'offres pour la souscription d'un emprunt, à hauteur de 450 000 €.

### 2. Demande de subvention – club de tennis

Monsieur Patrice PERRIN, Adjoint, indique que le club de tennis du Faudé a fait fabriquer des tee-shirts pour ses membres, dont 40 pour les jeunes, pour un montant total de 1 170 Euros. Il sollicite la Commune pour l'octroi d'une subvention, sans faire de demande précise quant au montant.

La commission vie associative qui s'est réunie le 15 septembre, a émis un avis défavorable, compte tenu :

- du caractère « non nécessaire » de cette action,
- du versement cette année d'une subvention de 340 € destinée au financement partiel d'un voyage d'été,

- de la volonté de la commission de ne pas créer un précédent qui inciterait d'autres associations à commander des tee-shirts pour ses adhérents.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Patrice PERRIN, Adjoint  
Vu l'avis de la commission « vie associative »

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal

A la majorité des membres présents ou représentés, 1 abstention (M. Denis PIERREVELCIN)

- DECIDE de ne pas attribuer de subvention au club de tennis du Faudé, pour l'achat de tee-shirts.

### **3. Demande d'aide financière pour un étudiant – stage à l'étranger**

Monsieur Fabien DEMANGEAT sollicite une aide de la Commune pour l'aider à financer un stage de 6 mois en Angleterre, dans le cadre de ses études d'ingénieur en informatique.

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire, rappelle que pour des demandes similaires, le conseil municipal a attribué une somme de 300 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal

A la majorité des membres présents ou représentés, M. Norbert DEMANGEAT ne prenant pas part au vote,

- DECIDE d'attribuer une aide de 300 € à Monsieur Fabien DEMANGEAT, domicilié 21 rue des Cerisiers, pour l'aider à financer un stage de 6 mois en Angleterre, dans le cadre de ses études d'ingénieur en informatique.

### **4. Réfection du chemin du Bâa – participation de la Commune d'Orbey**

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER rappelle aux membres du conseil municipal que lors de la séance du 16 mars 2009, le Conseil municipal avait approuvé la réalisation et le plan de financement des travaux du chemin du Bâa.

Ce chemin desservant en partie des habitations situées sur le ban de la Commune d'Orbey, celle-ci accepte de participer financièrement à la réfection du chemin, à hauteur de 30% du reste à charge.

Le plan de financement est modifié comme suit :

- Montant des travaux (entreprise COLAS) : 45 920 € HT, soit 54 994 € TTC
- Subvention DGE : 13 794 €
- FCTVA : 8 514 €
- Participation de la Commune d'Orbey 9 806 €
- Commune de Lapoutroie 22 880 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- PREND ACTE de la participation de la Commune d'Orbey pour la réfection du chemin du Bâa, pour la somme de 9 806 €.
- APPROUVE le nouveau plan de financement.

## **5. Demande d'exonération de la TLE – Colmar Habitat - Le Clos des Saules**

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER rappelle aux membres du Conseil Municipal que la société COLMAR HABITAT a obtenu un permis de construire pour la réalisation de 21 logements, 26 rue du Général Dufieux.

La délivrance de ce permis entraîne en principe le versement de la taxe locale d'équipement d'un montant de 11 319 Euros.

Compte tenu du caractère social de cette opération et conformément aux dispositions de l'article 1585 C du Code Général des Impôts, Colmar Habitat sollicite la remise gracieuse de la taxe locale d'équipement.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'article 1585 C du Code Général des Impôts, relatif aux conditions d'exonération de la TLE,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> juillet 2009,  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, Monsieur Jean-Noël RAFFNER ne prenant pas part au vote,

- RENONCE à percevoir la taxe locale d'équipement sur l'opération de construction de 21 logements par Colmar Habitat, 26 rue du Général Dufieux.

## **2) AFFAIRES FONCIERES**

### **1. Vente d'une parcelle à Monsieur Michel MICLO**

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2008, le conseil avait donné son accord de principe à la demande de Monsieur Michel MICLO d'acquérir le chemin d'accès à sa maison d'habitation, située sur une parcelle communale.

Monsieur MICLO a fait arpenter la surface correspondant au chemin d'accès, à détacher de la parcelle communale cadastrée section 9 n°301 ; cette surface s'élève à 1,67 ares.

En date du 26 juin 2009, le service des Domaines a estimé cette parcelle à 6 500 €, du fait que celle-ci se trouve en zone constructible.

Monsieur le Maire précise qu'au vu de la configuration du terrain (chemin au pied d'un talus), il est plus qu'improbable que cette parcelle puisse être utilisée pour y construire quelque chose.

Vu l'avis des Domaines n°2009-175V551, en date du 26 juin 2009

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A la majorité des membres présents ou représentés, deux abstentions (Claude PIERREVELCIN et Laurent MATHIEU),

- ACCEPTE de vendre la parcelle communale issue de la parcelle cadastrée section 9 n°301, d'une surface de 1,67 ares, à Monsieur Michel MICLO demeurant 10 chemin de la Pépinière à Lapoutroie, au prix de 1 000€ ;
- DIT que les frais de notaire seront à la charge du demandeur, M. Michel MICLO ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

## **2. Déclassement et vente d'un délaissé de voirie à M. et Mme Gilbert BARET**

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER indique aux membres du Conseil Municipal que M. et Mme Gilbert BARET, demeurant 19 rue de la 5<sup>ème</sup> Division Blindée ont demandé à pouvoir acquérir l'emprise de l'escalier de leur cave, qui est implanté depuis de nombreuses années sur le domaine public (parcelle jouxtant la parcelle cadastrée section 12 n°220, d'une surface de 0,07 are), entre la rue de la Scierie et la rue de la 5<sup>ème</sup> DB.

Pour mémoire, les biens du domaine public des collectivités territoriales (voirie, bâtiments publics..) ne peuvent être vendus sans avoir fait l'objet au préalable d'une procédure de déclassement.

Selon le Code de la Voirie routière : lorsqu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie publique, la délibération concernant le déclassement est dispensée d'enquête publique. Ce qui est bien le cas en l'espèce.

En date du 26 juin 2009, le service des Domaines a estimé cette parcelle à 350 €.

M. le Maire propose de fixer le prix de vente à 50 Euros (qui seront reversés au CCAS).

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'avis des Domaines n°2009-175V552, en date du 26 juin 2009,

Vu l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, et plus précisément son aliéna 2,  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- PRONONCE le déclassement de la parcelle d'une surface de 0,07 are, située entre la rue de la Scierie et la rue de la 5<sup>ème</sup> DB et correspondant à l'emprise de l'escalier de la cave de l'immeuble cadastré section 12 n°220 ;
- DIT que ce déclassement est dispensé d'enquête publique, car il ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la rue de la Scierie et la rue de la 5<sup>ème</sup> DB ;
- ACCEPTE de vendre cette parcelle d'une surface de 0,07 are, à M. et Mme Gilbert BARET demeurant 19 rue de la 5<sup>ème</sup> Division Blindée à Lapoutroie, au prix de 50 Euros ;
- DIT que les frais de notaire seront à la charge du demandeur, M. et Mme Gilbert BARET ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

## **3. Constitution d'une servitude sur un terrain communal – rue de l'Abbé Simon**

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER indique aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Sven FOURT demeurant 3 rue de l'Abbé Simon demande l'établissement d'une servitude pour le passage d'une canalisation au profit de sa parcelle cadastrée section 1 n°29, sur la parcelle communale cadastrée section 1 N°58 (presbytère).

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE l'établissement d'une servitude pour le passage d'une canalisation au profit de la parcelle cadastrée section 1 n°29, sur la parcelle communale cadastrée section 1 N°58 ;
- DEMANDE qu'un plan précis du tracé de la conduite, réalisé par un géomètre, et mentionnant la profondeur et le diamètre, soit annexé à l'acte de servitude ;

- DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge du demandeur, M. Sven FOURT.

### **3) PERSONNEL COMMUNAL**

#### **1. Modification du plan des effectifs – création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER indique aux membres du Conseil Municipal qu'en vue du départ à la retraite de Madame Chantal LAURENT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, il est envisagé d'embaucher sa remplaçante à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009.

Pour ce faire, il convient de modifier le plan des effectifs, en créant un poste d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009.

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- MODIFIE le plan des effectifs en créant un poste d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009.

### **4) POINT SUPPLEMENTAIRE**

#### **1. Retrait de la Commune de Lapoutroie du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges**

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER propose aux membres du Conseil Municipal de voter le retrait de la Commune de Lapoutroie du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, afin de soutenir la Communauté des Communes de la Vallée de Kaysersberg qui a entamé la même démarche.

Le projet de charte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges arrêté ne permet pas la réalisation du projet éolien du col du Bonhomme. Or, la Commune a toujours soutenu ce projet en acceptant la Zone de Développement Eolien (ZDE) ainsi que l'extension du périmètre des mesures compensatoires en faveur du Grand Tétras.

Par conséquent,

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, une abstention (Catherine FAYOLLE),

- DECIDE de se retirer du Parc Naturel régional des Ballons des Vosges.

### **5) COMPTE RENDU DU MAIRE SUR LES DOMAINES DELEGUES**

Les dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent au maire de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22.

- Détail des déclarations d'intention d'aliéner réceptionnées en mairie depuis le dernier conseil municipal : le droit de préemption urbain n'a été exercé pour aucun dossier ;
- Vente de bois à M. Bernard SCHAFFHAUSER – 205 Haute Pierre : 35m3 pour 150€

- Remboursement de la concession à M. Michel ROMANENS, au prorata de la durée écoulée, soit la somme de 317 €
- Acceptation des indemnités de notre assureur GROUPAMA :
  - o Le 8 avril 2009 : 2 788,07€ pour l'arrêt maladie de M. JM DEMANGEAT,
  - o Le 18 mai 2009 : 2 088,50 €, pour la réparation de la saleuse ;
  - o Le 28 mai 2009 : 2 688,87€ pour l'arrêt maladie de Chantal DUPORTAIL ;
  - o Le 29 juillet 2009 : 623,68€ pour le remplacement d'un pare brise.

## **6) RAPPORT DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS et DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Les comptes-rendus sont faits par les responsables des commissions et diffusés par l'intermédiaire de la mairie, après visa de M. le Maire, aux membres des commissions.

- ❖ Commission déneigement : programmée prochainement
- ❖ Commission vie associative, le 15 septembre : avis sur la demande de subvention du club de tennis
- ❖ Commission jeunesse et sports : réflexion sur l'aménagement global du terrain du Séquoia est à mener (il serait notamment important d'attirer des publics d'âges différents)
- ❖ Commission culture : programmée prochainement
- ❖ Commission « décoration » : programmée fin octobre
- ❖ Commission « personnes âgées » : la commission a décidé d'organiser à nouveau le repas de Noël à la salle des loisirs, le 24 janvier 2010. Tous les conseillers municipaux sont invités à donner un coup de main à cette occasion.

## **7) COMMUNICATIONS DIVERSES**

### **Rentrée scolaire**

Deux nouvelles enseignantes, Mme GAY à l'école primaire (remplaçante de M. DEMANGEAT) et Mme MEY, à l'école maternelle d'Hachimette.

### **Lotissement de la Filature**

Pas d'évolution par rapport au dernier conseil municipal. Patrice PERRIN relance régulièrement M. KATZ Directeur de la SEMHA mais cela n'a pas beaucoup d'effet. Il faudra se poser la question de la poursuite de ce projet, si d'ici la fin de l'année, aucune évolution n'est constatée.

### **Programme de voirie**

Pour répondre à plusieurs interrogations à ce sujet, sont programmés cet automne les travaux suivants : réfection du chemin du Bâa et du chemin de Bambois, pose d'une glissière bois rue du Dr Macker, réparation du mur sous le terrain de la gloriette, enrochement au bas de la rue des Aulnes.

### Calendrier

- *La prochaine séance du conseil municipal sera fixée ultérieurement et sera principalement consacrée au projet de chaufferie bois.*

*Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.*